



Agréé Association Nationale de la Jeunesse et d'Éducation Populaire

MAISON DE LA PAIX - 9, rue Dulcie September

93400 Saint-Ouen - Tel : 01 40 12 09 12

Site web : www.mvtpaix.org - mail : national@mvtpaix.org

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint Ouen, le 27 juillet 2015

Pour la Paix au Yémen : Respect du droit international paix au Moyen Orient, paix dans le monde

Depuis le 26 mars 2015, la coalition militaire sous commandement de l'Arabie Saoudite mène avec le soutien du gouvernement des États-Unis et d'autres gouvernements des pays membres de l'OTAN, des frappes aériennes contre le peuple du Yémen en rébellion contre le gouvernement en place, enfermant sous blocus son territoire, ses mers et ses airs et ciblant les infrastructures à l'usage des civils y compris des hôpitaux, écoles, centres sportifs, aéroports, ainsi que des sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Il y a là une grave violation du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes sans aucune intervention étrangère tel que fondé et garanti par la Charte des Nations Unies. Cela constitue une agression telle que rappelée par la résolution de l'Assemblée Générale de l'ONU du 13 décembre 1973.

Le prétexte déclaré en serait la sécurité de l'Arabie Saoudite et des pays du Conseil de coopération du Golfe Arabe.

Or la sécurité internationale est du ressort exclusif du Conseil de Sécurité et l'art. 2.4 de la Charte des Nations Unies interdit à tout pays ou groupe de pays de s'y substituer, comme est interdite la défense préventive.

Le Mouvement de la Paix demande au Gouvernement et au Président de la République, qui représentent le peuple français à l'ONU d'y intervenir pour que le Conseil de Sécurité fasse respecter le droit international en imposant la fin de cette agression et la réparation des dommages causés.

Le Mouvement de la Paix

Contact :

Roland Nivet – roland.nivet@mvtpaix.org